



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la C.A.G.B. le : 23/12/05	Séance du 16 décembre 2005 qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs	Visé par : La Directrice Générale Adjointe des services, Cécile Genty-Guemard
---	---	--

PRESENCES

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 16 décembre 2005 à 18 h 15 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

R 0.1 : Modification de délégués

I. Modification d'un délégué titulaire de la Ville de Besançon

Le Conseil de Communauté installe Mme Jocelyne GIROL comme déléguée titulaire de la Ville de Besançon à la C.A.G.B.

II. Modification de la représentation de la C.A.G.B. au sein de différentes instances

Au sein du SMPSI : Mme Jocelyne GIROL est désignée comme représentante suppléante de la C.A.G.B., en remplacement de Mme Karine SCHULLER, démissionnaire.

M. Didier GENDRAUD est désigné comme représentant titulaire en remplacement de M. Sébastien MAIRE.

Au sein du PLIE : Mme Jocelyne GIROL est désignée comme représentante titulaire de la C.A.G.B., en remplacement de Mme Karine SCHULLER, démissionnaire.

Au sein du SYBERT : Mme Jocelyne GIROL est désignée comme représentante titulaire de la C.A.G.B., en remplacement de Mme Karine SCHULLER, démissionnaire.

Au sein de l'ADED : M. Jacques THIEBAUT est désigné comme représentant de la CAGB, suite au changement de Vice-Présidence de M. Bernard GAVIGNET.

Au sein de HDL : M. Robert STEPOURJINE est désigné comme représentant titulaire en remplacement de M. Bernard GAVIGNET.

Au sein du Syndicat Mixte Lumière

M. Didier GENDRAUD est désigné comme représentant titulaire en remplacement de M. Sébastien MAIRE.

Le Conseil de Communauté décide de désigner ces élus pour représenter la CAGB au sein de ces différentes instances.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°1 : Finances et personnel

Finances :

↳ R 1.1.1 : Orientations budgétaires 2006

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ouverture de 2 budgets annexes à compter du 1^{er} janvier 2006, le budget annexe Déchets et le budget annexe CNR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 : Décision Modificative n°3 – Décision Modificative de réalisation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Modificative n°3.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.3 : Demande de garanties d'emprunt

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce sur cette demande de garantie d'emprunt.

Une mise à jour du tableau de suivi des garanties d'emprunts sera présentée ultérieurement, après le vote du BP 2006.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.4 : Prorogation du prêt à long terme au PLIE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande de prorogation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.5 : Admission en non valeur

A l'unanimité, le Conseil de Communauté admet cette créance en non valeur pour un montant de 418,32 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Personnel :

↳ R 1.2.1 : Ouverture de postes pour le transfert des personnels liés à la compétence collecte des déchets

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ouverture des postes correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 : Tableau des emplois permanents collecte des déchets au 1^{er} octobre 2005

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise à jour du tableau des emplois permanents collecte des déchets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.3 : Ouverture de postes pour le transfert de personnels liés à la compétence CNR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ouverture des postes correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.4 : Tableau des emplois permanents CNR au 1^{er} octobre 2005

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise à jour du tableau des emplois permanents CNR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.5 : Créations de postes 2006

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de ces nouveaux postes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.6 : Régime Indemnitaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le régime indemnitaire.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.7 : protocole ARTT

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour

↳ R 1.2.8 : Avancements de grade

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- de créer les postes énumérés ci-dessus,
- de supprimer les anciens postes,
- de transformer la liste des emplois permanents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.9 : Ajustement technique de la liste des emplois permanents

Afin de nous mettre en conformité, à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de créer un poste d'agent administratif qualifié, de supprimer parallèlement un poste de rédacteur territorial et de transformer un poste de rédacteur territorial en un poste d'attaché ou rédacteur territorial.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la transformation du poste d'adjoint administratif en poste de rédacteur territorial. Le poste de catégorie C d'adjoint administratif sera supprimé en parallèle.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.10 : Ajustement technique d'une procédure de recrutement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 1, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°2 : Economie

↳ R 2.1 : Procédure de délégation de service public pour la gestion de la pépinière de palente – Rapport de présentation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- délègue la gestion du service public de la pépinière d'entreprises de Palente à RIVE BOUTIQUE DE GESTION,
- adopte le contrat d'affermage tel que décrit dans son économie générale ainsi que les tarifs prévus au contrat,
- compense les contraintes de fonctionnement imposées au délégataire en raison des exigences de service public en cause au sens de l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en versant au délégataire une contribution financière telle que prévue au contrat,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat d'affermage et accomplir tout acte nécessaire à son exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.2 : Journées nationales des Professeurs de physiques-chimie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe d'un soutien financier de 500 € de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'Union des Professeurs de Physique et de Chimie pour l'organisation de ces journées nationales.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.3 : Zone d'Aménagement Différé de Marchaux-Chaufontaine – Acquisitions foncières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition des 3 propriétés susvisées pour un montant total de 363 857,00 € (frais de transaction estimés),
- autorise Monsieur le Président à signer les actes relatifs à ces diverses acquisitions et à procéder au versement des indemnités d'éviction conformément aux accords des parties BEUDET et MICHAUD,
- autorise Monsieur le Président à signer toute convention de mise à disposition précaire entre la CAGB et la SAFER du Doubs, ce dispositif permettant l'entretien des parcelles sans frais, durant la période préalable à l'aménagement du site.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.4 : Opération des Portes de Vesoul – Acquisition de l’Auberge Saint –Claude

A la majorité, le Conseil de Communauté :

- décide de poursuivre la procédure de préemption sur la base du prix fixé amiablement de 430 000 €, soit pour un montant global de transaction estimé à 466 100 €
- autorise Monsieur le président à signer tout acte utile à cette acquisition
- autorise Monsieur le Président à demander au juge de renoncer à poursuivre l’instance contentieuse qui devait permettre une fixation judiciaire du prix d’acquisition du bien
- autorise Monsieur le Président à demander la déconsignation de la somme de 30 000 € consignée dans le cadre de la procédure de fixation judiciaire du prix de préemption.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 1 Abstention : 1

↳ R 2.5 : Subvention complémentaire à l’Agence Foncière du Doubs pour l’année 2005

A l’unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l’attribution d’une subvention complémentaire de 5 000 € à l’Agence Foncière du Doubs au titre de l’année 2005.

Rapport adopté à l’unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°4 : Transports et déplacements

↳ R 4.1 : Projet de mise en oeuvre d’un réseau de Transports en Commun en Site propre d’agglomération – Décision de réalisation

A l’unanimité, le Conseil de Communauté, sur la base des études existantes, :

- décide du principe de la réalisation d’une infrastructure de transport collectif en site propre en mode routier et ferroviaire devant transporter à terme, de manière estimative, 50 000 à 70 000 voyageurs/jour,
- prend acte que la réalisation de cette infrastructure devrait représenter un engagement financier, pour la CAGB, de l’ordre de 120 à 155 millions d’euros hors taxe valeur 2005 (Montant que les études à venir auront vocation à préciser),
- prend acte que les travaux de réalisation de cette infrastructure démarreraient dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date de la délibération. Cette décision permettrait alors de dé plafonner le versement transport (VT). Si les travaux n’étaient pas réalisés dans les 5 ans, le taux de VT serait alors ramené 1,05 %, taux en vigueur au 31 décembre 2005.
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l’exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l’unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 : Plan de financement prévisionnel des premières réalisations d’itinéraires cyclables

A l’unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le plan de financement prévisionnel précité,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que les marchés d’études et de travaux à intervenir (maîtrise d’œuvre, gestion...),
- autorise Monsieur le Président à solliciter les participations de l’Etat (ATSR), du Conseil Général du Doubs (CITE) et des communes concernées et à signer les pièces administratives correspondantes,
- inscrit ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l’exercice courant à réception des notifications attributives.

Rapport adopté à l’unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.3 : Subvention par l'ADEME pour l'acquisition de bus urbains neufs au GNV – Autorisation de signature de la convention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.4 : Projet de convention d'avance avec la SEDD pour la réalisation d'une voie bus en site propre sur la ZAC des Hauts du Chazal – Autorisation de signature de la convention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.5 : Projet de contrat valant règlement de copropriété du logiciel RESAD 2 – Autorisation de signature du contrat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la mise en place d'un contrat de copropriété pour le logiciel RESAD 2,
- autorise Monsieur le Président à signer ce contrat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.6 : Appel d'offre relatif à la réalisation d'une étude portant sur l'insertion fonctionnelle et urbaine d'un réseau TCSP d'agglomération - Autorisation de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.7 : Appel d'offre relatif à la réalisation d'une expertise matérielle dans le cadre de la mise en oeuvre d'un TCSP d'agglomération – Autorisation de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°5 : Aménagement de l'espace

↳ R 5.1: Fonds « Centres de village

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention pour le projet de Morre, à hauteur de 33% du reste à charge de la commune, soit 14 731,67 €,
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention pour l'étude du projet d'aménagement de Pelousey, à hauteur de 50% du coût de l'étude, soit 14 000 €,
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention pour l'étude du projet d'aménagement d'une place de La Vèze, à hauteur de 50% du coût de l'étude, soit 5987,69 €,
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention pour l'étude du projet d'aménagement de la place de village de Mazerolles le Salin, à hauteur de 50% du coût de l'étude, soit 2 000 €,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes inhérents à l'attribution de ces subventions.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 : Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) : convention de service commun entre la Ville de Besançon et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce projet de convention de service partagé de la direction du SIG entre la Ville de Besançon et la CAGB,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : III Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°6 : Projet et contrat d'agglomération

↳ R 6.1 : Modification des modalités d'attribution du fonds de concours aux études pré-opérationnelles pour les projets structurants des communes de la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la modification du fonds pour les études pré-opérationnelles sous maîtrise d'ouvrage communautaire en fonds de concours aux communes et structures intercommunales pour les études pré-opérationnelles de leurs projets structurants,
- le cadre d'application dudit fonds.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : III Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°9 : Equipements culturels et sportifs

↳ R 9.1 : Transfert du Conservatoire Nationales de Région

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de transfert annexé,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : III Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 9.2 : Fixation des tarifs du Conservatoire National de Région

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la tarification applicable au CNR sur l'année 2005-2006 pour les droits d'inscription et de scolarité, la location des instruments et la mise à disposition des locaux,
- se prononce favorablement sur l'extension de l'adaptation des droits à tous les bénéficiaires du tarif CAGB sur l'année 2005-2006,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : III Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 9.3: Convention de mise à disposition de locaux par la Ville de Besançon au Conservatoire National de Région

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide ce dispositif de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Ville et la CAGB,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : III Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 9.4 : Attribution de subventions aux écoles de musiques du Grand Besançon – Année 2005

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les attributions de subventions proposées,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer les éventuelles conventions d'attribution de subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°10 : Environnement

↳ R 10.1 : Plateforme de stockage de bois d'agglomération – Réalisation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de réaliser une plateforme de stockage de bois d'agglomération dans le nouveau dimensionnement physique et budgétaire proposé,
- se prononce favorablement sur le principe de réaliser une étude juridique et administrative organisant la gestion de la plateforme et la filière bois-énergie à l'échelle de l'agglomération,
- autorise Monsieur le Président à procéder aux acquisitions foncières nécessaires,
- autorise Monsieur le Président à signer les marchés d'études, de maîtrise d'œuvre et de travaux ainsi que les conventions à intervenir,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les participations de l'Etat (ATSR), de la Région (CPER) et de l'ADEME et à signer les pièces administratives correspondantes,
- autorise l'inscription de ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 10.2 : Avis sur la désignation de la Moyenne Vallée du Doubs comme nouveau Site du réseau européen « Natura 2000 »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement, au titre de la CAGB et indépendamment des communes par ailleurs consultées, sur le nouveau périmètre de la Moyenne Vallée du Doubs, proposé par le Préfet du Doubs :

- pour être déclaré en Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive 92/43 CEE du 21 Mai 1992 dite « Habitats naturels »
- pour être déclaré en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive 79/409 CEE du 2 avril 1979 dite « Oiseaux ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°11 : Tourisme

↳ R 11.1 : Equipements fluviaux communautaires : plan de financement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'avant-projet pour l'aménagement de quais sur le port fluvial à Besançon et la création d'un bassin d'accostage à Deluz et du planning de l'opération,
- valide le plan de financement prévisionnel de cette opération,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les participations de l'Etat (ATSR), de la Région (ATSR) et du Département (CITé), et à signer les pièces administratives correspondantes,
- autorise l'inscription de ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n° 12 : Gestion des déchets

↳ R 12.1 : Transfert de la collecte des ordures ménagères des communes vers la CAGB

I. Le transfert entre la Ville de Besançon et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de transfert entre la Ville de Besançon et la CAGB annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice- Président à signer cette convention et tous les actes afférents à ce transfert.

II. Le transfert entre les communes membres du SIPSCO et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce transfert des communes membres du SIPSCO à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président à signer un avenant SIPSCO – Nicollin – CAGB de transfert d'une partie du marché de collecte des ordures ménagères recyclables,
- autorise Monsieur le Président à signer un avenant SIPSCO – SOLOVER – CAGB de transfert d'une partie du marché de collecte du verre en PAV,
- se prononce favorablement sur le projet de convention entre la CAGB et la CCVA,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes inhérents à ce transfert.

III. Le transfert entre les communes membres du SIOMCA et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce transfert des communes membres du SIOMCA à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président à signer un avenant SIOMCA – Nicollin – CAGB de transfert d'une partie du marché de collecte des ordures ménagères incinérables,
- autorise Monsieur le Président à signer un avenant SIOMCA – Nicollin - CAGB de transfert d'une partie du marché de collecte des déchets recyclables,
- autorise Monsieur le Président à signer un avenant SIOMCA – Nicollin – CAGB de transfert d'une partie du marché de collecte du verre en PAV,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes inhérents à ce transfert.

IV. Le transfert entre les communes membres du SIVOM de Boussières et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce transfert des communes membres du SIVOM à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président à signer un avenant SIVOM – D. STEHLY – CAGB de transfert du marché de collecte des ordures ménagères,
- autorise Monsieur le Président à signer un avenant SIVOM – Nicollin – CAGB de transfert du marché de collecte des déchets ménagers recyclables,
- autorise Monsieur le Président à signer un avenant SIVOM – S.A.S. SOLOVER – CAGB de transfert du marché de collecte du verre en PAV,
- se prononce favorablement sur le projet de convention entre la CAGB et le SIVOM de Boussières,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes inhérents à ce transfert.

V. Le transfert entre les communes membres du SIORTO et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce transfert des communes membres du SIORTO à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté de transfert de personnel.

VI. Le transfert entre les communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce transfert des communes d'Auxon-Dessous et d'Auxon-Dessus à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président à signer les avenants entre la CCVDB, les communes d'Auxon-Dessous et d'Auxon-Dessus et la CAGB par lequel la CAGB se substitue aux deux communes dans les conventions de prestations de service pour la collecte des déchets ménagers, pour la collecte sélective des déchets, pour la collecte et le transport du verre, pour l'acquisition des bacs de tri et pour les frais généraux de la collecte.
- autorise Monsieur le Président à signer un avenant entre la commune d'Auxon-Dessous, le Crédit Agricole de Franche-Comté et la CAGB pour le transfert du contrat d'emprunt à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président à signer un avenant entre la commune d'Auxon-Dessus, le Crédit Agricole de Franche-Comté et la CAGB pour le transfert du contrat d'emprunt à la CAGB.

VII. Le transfert entre les communes indépendantes et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce transfert des 14 communes à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président à signer les avenants de prolongation et/ou de transfert à la CAGB des marchés de collecte des ordures ménagères incinérables, des déchets recyclables et du verre et tous les actes inhérents à ce transfert.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 12.2 : Mise en place d'un service Parc Auto partagé entre la Ville de Besançon et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce projet de convention de service partagé du service Parc Auto entre la Ville de Besançon et la CAGB,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de mise à disposition de la Ville de Besançon du Directeur du service déchets de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 12.3 : Avenant à la convention de gestion de voirie d'intérêt communautaire entre la Ville de Besançon et la CAGB (entretien autour des PAV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant à la convention CAGB – Ville de Besançon de gestion des voiries.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 12.4 : Convention de mise à disposition de moyens humains entre les communes et la CAGB (secrétaires de mairie)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette proposition,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec les maires des 58 communes (hors Besançon) de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 12.5 : Fixation des tarifs

Le Conseil de Communauté a débattu sur le projet de délibération envoyé aux délégués communautaires.

Le Conseil de Communauté a délibéré sur ce projet de délibération de la façon suivante :

Contre : 52 Pour : 40 Abstention : 12

Ce rapport est donc rejeté.

Un débat s'instaure alors, à la suite duquel une nouvelle proposition de tarifs a été présentée aux délégués communautaires. Cette nouvelle proposition intègre une baisse de 3€/habitant.

A la majorité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces tarifs 2006,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 32 Contre : 13 Abstention : 57 Ne participent pas au vote : 2

↳ R 12.6 : Contrat Eco-Emballage – Passage au barème D

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président à signer un contrat avec la Société ECO-EMBALLAGES pour une durée de 6 ans,
- autorise l'encaissement en recette, au chapitre 74 compte 74 du budget annexe du Département « Gestion des Déchets », les sommes qui seront ainsi attribuées par ECO-EMBALLAGES à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 12.7 : Adhésion de la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon et de la Communauté de Communes de Vaîte Aigremont au Sybert

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adhésion de la CCRO et de la CCVA au SYBERT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **AMAGNEY** : Jean-Pierre FOSTEL - **ARGUEL** : André AVIS - **AUDEUX** : Françoise GALLIOU - **AUXON – DESSOUS** : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT - **AUXON-DESSUS** : Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI - **AVANNE-AVENY** : Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport I.1.1), Joël ROY - **BESANÇON** : Eric ALAUZET, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport I.1.1), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport I.2.4), Martine BULTOT, Annaïck CHAUVET, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucille LAMY, Christophe LIME, Jacques MARIOT (à partir du rapport I.1.1), Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport I.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport I.1.1), Michel ROIGNOT (jusqu'au rapport I.1.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport I.1.1) Corinne TISSIER - **BEURE** : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - **BOUSSIERES** : Michel POULET - **BUSY** : Philippe SIMONIN – **CHALEZE** : Josseline SEITZ - **CHALEZEULE** : Raymond REYLE - **CHAMPAGNEY** : Claude VOIDEY (jusqu'au rapport I.1.1) - **CHAMPVANS LES MOULINS** : Jean-Marie ROTH - **CHATILLON LE DUC** : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX - **CHAUCENNE** : Bernard VOUGNON - **CHAUFONTAINE** : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - **CHEMAUDIN** : Jean-Yves RENO (jusqu'au rapport I.2.4) - **DANNEMARIE-SUR-CRETE** : Jean-Pierre PROST, Gérard GALLIOT (à partir du rapport I.1.1) - **DELUZ** : Yves TARDIEU - **ECOLE-VALENTIN** : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport I.1.1) – **FONTAIN** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (à partir du rapport I.1.1) - **FRANOIS** : Françoise GILLET - **GENNES** : Gabriel JANNIN – **GRANDFONTAINE** : Jean JOURDAIN, Richard SALA – **LA CHEVILLOTTE** : Jean PIQUARD - **LA VEZE** : Philippe CHANAU - **MAMIROLLE** : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT – **MARCHAUX** : Bernard BECOULET – **MISEREY-SALINES** : Marcel FELT, Denis JOLY - **MONTFAUCON** : Michel CARTERON (suppléant de Pierre CONTOZ), Yvonne CHAILLET (suppléante de Jean-Marie VERNET) – **MONTFERRAND LE CHATEAU** : Marcel COTTINY (jusqu'au rapport I.1.1) - **MORRE** : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 9.4), Gérard VALLET – **NANCRAY** : Daniel ROLET, Jean-Pierre MARTIN – **NOIRONTE** : Bernard MADOUX - **NOVILLARS** : Raymonde BOURLON (à partir du rapport I.1.1), Bernard BOURDAIS - **OSSELLE** : Jacques MENIGOZ - **PELOUSEY** : Jacques TERVEL - **PIREY** : Robert STEPOURJINE, Claude BARTHOD-MALAT - **POUILLEY-LES-VIGNES** : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - **PUGEY** : Marie-Noëlle CAMBIER - **RANCENAY** : Michel LETHIER – **ROCHE LEZ BEAUPRE** : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - **SAONE** : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - **SERRE-LES-SAPINS** : Gabriel BAULIEU, Nicolas BARBEAU – **TALLENAY** : Jean-Yves PRALON – **THORAISE** : Jean-Paul MICHAUD - **TORPES** : Denis JACQUIN - **VAIRE ARCIER** : Patrick RACINE - **VAUX LES PRES** : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport I.1.1) – **VORGES LES PINS** : Charles BATISTE

Etaient absents : **BESANÇON** : Catherine BALLOT, T. BENNETEAU de LAPRAIRIE, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Bernard LAMBERT, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Franck MONNEUR, Frédérique MOZER, Catherine PUGET, J-P RENOUD-GRAPPIN, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Nicole WEINMAN – **BOUSSIERES** : Bertrand ASTRIC - **BRAILLANS** : Alain BLESSEMILLE - **CHAMPOUX** : Norbert DUPREY – **CHEMAUDIN** : Gilbert GAVIGNET - **FRANOIS** : Claude PREIONI - **LARNOD** : Martine BERGIER - **LE GRATTERIS** : Nicole JANNIN – **MAZEROLLES LE SALIN** : Daniel PARIS – **MONTFERRAND LE CHATEAU** : Pascal DUCHEZEAU - **PELOUSEY** : Annick CHARPY - **ROUTELLE** : Claude SIMONIN – **THISE** : Claude BULLY, Jacques SIFFERLIN - **VAIRE LE PETIT** : Jean-François THIEBAUD

Secrétaire de séance : S. Jeannin

Procurations de vote :

Mandants : C. Ballot, R. Chavin-Simonot, J-J Demonet, M-M Dufay, E. Dumont, F. Fellmann, V. Fuster, D. Gendraud, A. Ghezali, J. Girol, B. Lambert (jusqu'au rapport I.2.4), M. Loyat, S. Maire, J-P Renoud-Grappin, M. Ropers, J. Rosselot (à partir du rapport I.1.1), D. Tetu (à partir du rapport I.1.2), B. Astric, C. Preioni, P. Duchezau

Mandataires : B. Cypriani, S. Jeannin, B. Falcinella, D. Baud, L. Lamy, J-C Chevailler, B. Medjaldi, C. Tissier, D. Poissenot, A. Menetrier, F. Branget (jusqu'au rapport I.2.4), J-C Roy, E. Alauzet, L. Laborie, M. Josse, P. Bonnet (à partir du rapport I.1.1), P. Bontemps (à partir du rapport I.1.2), M. Poulet, F. Gillet, J-L Fousseret